



**HAL**  
open science

# Extraire la ressource, s'extraire du conflit. Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc

Pierre-Louis Mayaux, Max Rousseau

► **To cite this version:**

Pierre-Louis Mayaux, Max Rousseau. Extraire la ressource, s'extraire du conflit. Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc. *Revue internationale de politique comparée*, 2022, Vol. 28 (3), pp.125-153. 10.3917/ripc.283.0125 . hal-03707864

**HAL Id: hal-03707864**

**<https://hal.science/hal-03707864v1>**

Submitted on 28 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Version révisée avant publication**

Pierre-Louis Mayaux et Max Rousseau, « Extraire la ressource, s'extraire du conflit. Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc », *Revue Internationale de Politique Comparée*, [2021/3-4 \(Vol. 28\)](#), pages 125 à 153

### **Extraire la ressource, s'extraire du conflit.**

#### **Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc**

Résumé : Contrairement à ce qui peut s'observer en Amérique Latine, les conflits de l'extractivisme demeurent rares au Maroc. Une paix sociale relative prédomine dans de nombreux secteurs « primaires ». Lorsqu'ils gagnent en intensité, les conflits engendrés par ce régime d'accumulation restent cadrés, pour l'essentiel, comme des conflits d'extraction qui ne remettent pas en cause la légitimité même d'une utilisation maximale des ressources naturelles. La comparaison de l'exploitation minière et de celle des eaux souterraines pour l'irrigation amène à identifier deux préconditions des mobilisations anti-extractivistes. En premier lieu, la polarisation économique suscitée par ces activités doit être suffisamment marquée pour permettre l'émergence d'une identité collective de subalternes (une polarisation observable historiquement dans les mines, et aujourd'hui dans les territoires miniers, mais pas dans l'agriculture). En second lieu, des politiques territoriales de diversification économique doivent être *déjà* conduites, qui rendent socialement concevable la perspective d'un développement non-extractiviste (ce qui n'est guère le cas ni pour les mines ni pour l'agriculture irriguée). Le dépaysement de la problématique extractive

au Maroc invite ainsi à s'interroger sur les préconditions économiques et politiques des mouvements anti-extractivistes, et sur l'articulation de ces préconditions.

Abstract :

In contrast to Latin America, struggles against resource extractivism are rare in Morocco. A relative social peace prevails in many extractive industries. When they do become more intense, the conflicts generated by this regime of accumulation are still framed, for the most part, as conflicts over extraction that do not question the legitimacy of maximum use of natural resources as such. The comparison of mining and groundwater use for irrigation leads us to identify two preconditions for anti-extractivist mobilizations. First, the economic polarization generated by these activities must be sufficiently pronounced to allow for the emergence of a collective identity of subalterns (a polarization that has been observed historically in mining, and today in mining territories, but not in agriculture). Secondly, policies of economic diversification must *already* be implemented, so as to make the prospect of non-extractivist development socially conceivable (which is hardly the case for either the mines or irrigated agriculture). Transferring the political analysis of extractivism from Latin America to Morocco thus raises new questions about the economic and political preconditions of anti-extractivist movements, and about the articulation of these preconditions.

Le Maroc constitue un terrain fertile pour éprouver l'hypothèse d'un grand tournant environnemental dans la contestation des activités extractives, tournant qui déboucherait aujourd'hui sur une mise en question fondamentale de l'extractivisme comme mode de développement. Il se rapproche en effet de ce que la méthodologie des sciences sociales désigne comme un « cas négatif ». Il faut entendre par là un cas dans lequel plusieurs des causes généralement invoquées pour expliquer le phénomène d'intérêt sont effectivement repérables, mais où le phénomène en question ne se manifeste pourtant pas, ou alors de manière seulement marginale (Goertz & Starr, 2003). En matière d'extractivisme, le Maroc partage en effet bien des traits communs avec de nombreux Etats latino-américains. La prépondérance des activités extractives

s'y est ainsi vue réaffirmée ces dernières décennies, avec pour conséquence, ici comme là-bas, une désindustrialisation prématurée et une dégradation marquée des termes de l'échange (Gudynas, 2018; *Jeune Afrique*, 2019). Sur le plan des représentations sociales, ensuite, ces activités à grande échelle sont tout autant associées à une mémoire coloniale, s'étant historiquement développées sous le Protectorat français (1912-56). De surcroît, l'État marocain n'hésite pas plus que ses équivalents latino-américains à recourir à la coercition pour assurer la continuité de l'extraction, même si celle-ci y emprunte des formes bien moins létales, la monarchie chérifienne disposant d'un niveau de monopolisation de la contrainte physique nettement supérieur à ses homologues latino-américains, ce qui lui permet de mieux en maîtriser l'usage (Vairel, 2014). Enfin, les activités extractives engendrent, tout autant qu'en Amérique Latine, de profondes inégalités économiques et environnementales<sup>1</sup>.

Malgré ces apparentes similarités, force est de constater qu'on relève peu de conflits de l'extractivisme au Maroc. Cette affirmation doit s'entendre à deux niveaux. En premier lieu, certains secteurs d'extraction connaissent une relative paix sociale, même s'ils sont traversés de tensions et de doléances diffuses, exprimées à l'échelle individuelle. D'autre part, comme nous le verrons plus en détail dans la suite de cet article, les conflits continuent à porter, quoique sous des formes renouvelées, sur la répartition des coûts et des bénéfices des activités extractives plutôt que sur leur légitimité même. Autrement dit, il s'agit davantage de *conflits d'extraction* que de *conflits de l'extractivisme*, une distinction idéal-typique que nous introduisons pour ses vertus heuristiques, même si la réalité empirique révèle bien souvent des processus de construction de sens concurrents

---

1 D'après le rapport sur les inégalités au Maroc publié par l'ONG Oxfam (2018), le coefficient de Gini était en 2018 de 39,5, soit le même niveau qu'en 1985 et le coefficient le plus élevé d'Afrique du Nord. En outre, d'après l'organisation, les écarts seraient encore plus importants que ne le suggèrent les statistiques officielles. La prise en compte des inégalités d'épargne et de patrimoine, ainsi que celle des dépenses effectuées à l'étranger, donnerait en effet à voir des écarts encore plus importants.

et évolutifs<sup>2</sup>. Le Maroc invite ainsi à se pencher de manière plus attentive sur les conditions d'émergence des conflits de l'extractivisme.

Notre analyse s'articule autour d'une comparaison de deux champs d'activités extractives : celui des mines (charbon et phosphates en particulier) et celui des eaux souterraines mobilisée pour une agriculture intensive d'exportation. Cette comparaison est d'abord motivée par le constat qu'à quelques exceptions près, aucun de ces deux secteurs n'a vu se développer des conflits sociaux cadrés, de manière dominante par les groupes mobilisés, comme des conflits de l'extractivisme. Elle est ensuite justifiée par le fait qu'il s'agit là de deux « cas négatifs » de nature en réalité différente : l'exploitation minière suscite en effet des conflits d'extraction plus fréquents et plus intenses que celle des eaux souterraines. Ce contraste de second ordre est important car il doit nous aider à distinguer les préconditions<sup>3</sup> des *conflits sociaux extractifs au sens large* (par opposition aux situations où prédomine une relative paix sociale), des préconditions plus spécifiques de *la domination de cadrages anti-extractivistes parmi les groupes mobilisés*. Cette distinction analytique entre une conflictualité extractive (lato sensu) et une conflictualité anti-extractiviste (stricto sensu) nous paraît insuffisamment effectuée par la littérature existante.

Notre comparaison autour d'une différence (le niveau général de conflictualité) et d'une similarité (l'absence quasi-générale d'un cadrage anti-extractiviste des mobilisations) nous permet d'avancer deux thèses, articulées entre elles, pour rendre compte de cette double énigme. La première s'ancre dans une sociologie des mobilisations sociales d'inspiration marxiste (Almeida, 2016). Elle insiste classiquement sur ce que l'émergence des conflits d'extraction doit aux processus de *polarisation économique*, tout en montrant que ces processus s'avèrent en réalité très inégaux selon les secteurs

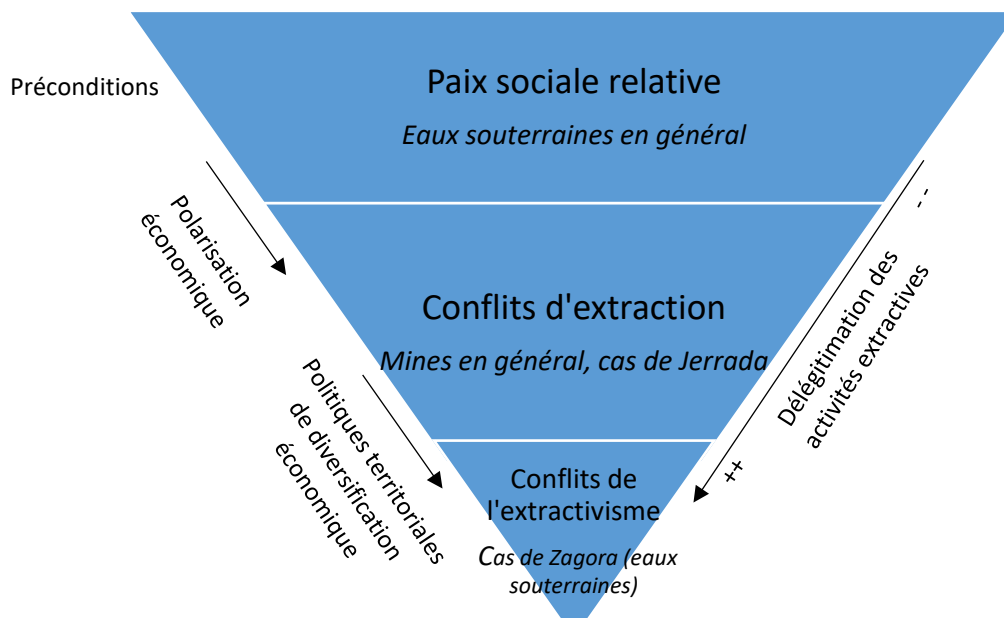
---

<sup>2</sup> C'est ce que met en relief Doris Buu Sao (2020) dans son étude de l'ethnicisation (contestée) des luttes environnementales face aux politiques extractives au Pérou.

<sup>3</sup> Par précondition, nous entendons ici des conditions individuellement nécessaires mais non suffisantes. Le statut de ces conditions se conçoit donc en termes contrefactuels : l'hypothèse est qu'en l'absence de telles conditions, un cadrage anti-extractiviste ne saurait devenir dominant parmi les groupes mobilisés.

extractifs. Les mines ont ainsi été le théâtre d'une polarisation continue, même si celle-ci s'est métamorphosée d'un clivage industriel classique (entre patronat, encadrement et mineurs) en un clivage centre/périphérie. La seconde thèse porte plus spécifiquement sur l'émergence de cadrages anti-extractivistes, et souligne le rôle de l'action publique dans la structuration des conditions de possibilité des mouvements protestataires (un type parmi d'autres de *policy feedbacks*). Il faut en effet que des politiques territoriales de diversification d'ampleur significative *préexistent* sur le territoire, de façon à ce qu'un développement non extractiviste apparaisse socialement concevable. Ces deux thèses articulées sont synthétisées dans le schéma ci-dessous.

**Figure 1 : un modèle d'émergence des conflits de l'extractivisme**



Cet article s'organise en quatre temps. Nous dresserons pour commencer un rapide état des lieux de l'extraction des ressources minières et de celle des eaux souterraines au Maroc, en montrant que leur conflictualité inégale ne saurait être imputée à une gravité inégale des préjudices sociaux ou environnementaux qu'elles engendrent. Nous montrerons ensuite que la polarisation économique a

toujours été plus marquée dans le cas de l'extraction minière, même si elle s'est transformée. En troisième lieu, nous verrons que les politiques publiques n'encouragent guère, dans ces deux champs d'activité, un mode de développement territorial alternatif, ce qui enraye les possibilités d'émergence de cadrages anti-extractivistes. On développera pour finir une comparaison plus spécifique entre un conflit d'extraction classique (autour des mines de charbon à Jerrada) et l'un des rares conflits de l'extractivisme qu'ait connu le pays jusqu'ici (autour de l'exploitation des eaux souterraines pour l'irrigation de la pastèque dans la ville de Zagora).

Notre comparaison est le produit d'une mise en commun de travaux de recherche réalisés, sur plusieurs années, par chacun des deux auteurs dans le cadre de projets de recherche différents : dans le cadre du projet « La vie après la mine » (financement Office Chérifien des Phosphates), plusieurs missions ont été effectuées par l'un des auteurs à Khourigba, Jerada, BenGuerir et Youssoufia. Environ 80 entretiens semi-directifs ont été effectués (avec des cadres et ouvriers de l'OCP, des *caïds*, des élus locaux et services techniques de l'Etat et des communes, des associations diverses liées à l'OCP ou émanant de la société civile, des syndicalistes, des activistes du *hirak* de Jerada et de simples résidents). Les observations concernant l'agriculture irriguée sont issues de différents projets de recherche financés par l'Agence Nationale de la Recherche française (ARENA, AMETHYST, GELULE, TYPOCLIM) portant sur la gouvernance des eaux souterraines, dans le cadre d'un séjour de recherche de cinq années au Maroc. En plus d'une revue systématique de la production académique, elles sont basées sur une centaine d'entretiens allant du semi-directif aux longues conversations informelles et non-enregistrées (agents de l'administration agricole à différentes échelles, irrigants, agences de bassin, *moqqadems*, bailleurs de fonds). Les entretiens ont eu lieu dans trois régions principalement: celle de la Chaouia, au sud-est de Casablanca (Berrechid, Settat, entre 2016 et 2019); celle de la grande plaine agricole du Saïss, entre Fès et Meknès (2015-2019); et celle du Haouz de Marrakech (2014-2016). Dans le cas de Zagora, ces entretiens ont été réalisés à l'occasion d'un séjour de terrain en avril 2019 (Agd'z, Mezguita).

De nombreuses observations ethnographiques d'interactions entre agriculteurs irrigants et acteurs étatiques ont également été réalisées durant des cinq années (réunions publiques, ateliers de concertation, observations de démarches administratives au guichet).

## **I- Une conflictualité extractive inégale : mines et eaux souterraines au Maroc**

Au Maroc, les activités minières connaissent des conflits plus fréquents et plus intenses que l'irrigation intensive à partir des eaux souterraines. Cette conflictualité inégale ne peut guère être attribuée à une inégale gravité de leurs conséquences sociales ou environnementales, tant celles-ci apparaissent de grande ampleur dans les deux cas.

### **1.1. Une forte conflictualité minière, avec des variations**

Au Maroc, la problématique de l'extraction et des conflits sociaux qui lui sont liés évoque avant tout le secteur minier, et plus particulièrement celui des phosphates. L'Office chérifien des phosphates (OCP) génère à lui seul 3% du PIB, et surtout 30% de la valeur totale des exportations du pays, un poids des matières premières dans l'extraversion typique de l'extractivisme (Gudynas, 2018). L'OCP exploite quatre grands bassins miniers, dont ceux de Khourigba et de Youssoufia au centre du pays. Les deux villes ont été construites dès la découverte de grands gisements par les colons dans les années 1930, puis soumises à un étroit contrôle par la compagnie minière omniprésente, sur le modèle des cités minières européennes. L'indépendance et la « marocanisation » de l'OCP ne modifient nullement son rôle clé dans l'urbanisation de ses



territoires : la compagnie continue à construire et à assurer la maintenance des quartiers destinés à loger ses employés.

En 2008, le groupe devient une société anonyme (détenue à 95% par l'Etat) et lance dans la foulée un plan d'investissement destiné à doubler l'extraction et à tripler la production d'engrais. En 2016, il crée une filiale dédiée au développement du groupe sur le marché africain des engrais. C'est aujourd'hui la principale entreprise publique du pays. Mais le groupe fait face aux accusations de pression sur les ressources que font peser ses activités, avec une consommation estimée de 1% de l'eau du pays et de 6% de son énergie (Wagner, 2019). Au niveau local, le groupe est aussi confronté de longue date à des accusations de pollution concernant l'eau, le sol et l'atmosphère, de la part de ses employés comme des populations résidant à proximité des sites. Ces accusations restent feutrées au Maroc : ce sont des publications européennes qui relaient ces informations (White, 2015 ; Swissaid, 2019).

L'histoire de l'OCP est secouée de conflits industriels, mais ces conflits se sont amenuisés avec la diminution progressive des emplois miniers dans plusieurs régions. De plus en plus, les mobilisations sociales sont le fait d'habitants non employés par l'OCP, qui lui réclament emplois, insertion et protection sociale. Ces habitants sont d'autant plus nombreux qu'à partir de la grande sécheresse du début des années 1980, les quartiers clandestins ont connu un fort développement sous l'effet de l'exode rural. La ségrégation entre les quartiers formels, peuplés des travailleurs OCP, et les quartiers informels a alors commencé à se rigidifier. Ces inégalités au sein des territoires miniers sont encore accrues par la politique de hausse des salaires et de diminution de la main-d'œuvre décidée par la direction de l'OCP dans un contexte de hausse des cours du phosphate (Hibou et Tozy, 2020). C'est ainsi que les habitants de Youssoufia évoquent aujourd'hui le « mur de Berlin » pour désigner la ligne de chemin de fer et le *no man's land* qui la borde, qui fait office de frontière de démarcation entre les deux parties de la ville. Cette ségrégation territoriale, nous le

verrons, matérialise une évolution des formes de la polarisation économique et de la conflictualité dans les villes phosphatières.

Les conflits d'extraction prennent en effet un sens territorial, et se multiplient comme tels au Maroc. Dans la ville de Youssoufia, en 2011, la déclinaison marocaine du Printemps arabe a pris une envergure particulière (*sit-in*, blocage des trains de marchandises etc.). C'est toutefois à Jerada, une ville située à la frontière algérienne et organisée autour de l'extraction du charbon (formelle puis désormais largement clandestine) que la contestation née du décès de deux mineurs clandestins a pris une telle ampleur au début de l'année 2018 qu'elle a pu sembler, un temps, menacer la stabilité du régime, comme nous y reviendrons en détail dans la suite de cet article. Plus généralement, afin de peser sur des autorités hostiles, les mobilisés recherchent souvent l'appui de médias et d'organisations politiques étrangers, notamment européens. C'est par exemple le cas dans la zone d'extraction d'Imider, où les activistes, opposés depuis le début des années 2010 à l'activité d'une mine d'argent détenue par la *holding* royale Managem<sup>4</sup>, ont noué de nombreux contacts en Europe et bénéficient d'une médiatisation internationale.

## **1.2. L'exploitation « minière » des eaux souterraines : le maintien d'une relative paix sociale**

Pour les hydrogéologues, la surexploitation des eaux souterraines renvoie à une situation dans laquelle, au-delà des fluctuations annuelles ordinaires, les prélèvements deviennent structurellement supérieurs au rythme de recharge des nappes. Cette surexploitation était déjà constatable dans certaines régions du sud du Maroc dans les années 1970. Mais elle s'y est surtout

---

<sup>4</sup> Le métal précieux d'Imider est destiné à l'exportation vers l'Europe et les Etats-Unis.

développée à partir des années 1980, en même temps que dans d'autres régions du monde, grâce à une amélioration des techniques de forage et de pompage qui ont fortement diminué leurs coûts (Kuper *et al.*, 2016). Elle constituait au départ une réponse pragmatique à la sécheresse des années 1981-1984. Mais elle fut rapidement mise au service d'une production agricole à forte valeur ajoutée et tournée vers l'export : plantations fruitières (agrumes, bananes), filière laitière (avec l'irrigation des fourrages), cultures maraîchères en serre. De fait, si l'extraversion de l'agriculture marocaine remonte au Protectorat français (Swearingen, 1987), elle s'est accentuée depuis les années 1980 (Akesbi, 2014). Le Maroc est ainsi passée d'une « autosuffisance impossible à l'extraversion assumée » (Blanc & Brun, 2013 : 130) ; un processus couronné par la signature, en 2012, d'un accord commercial avec l'Union européenne organisant la libéralisation des échanges agricoles et des produits de la pêche<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, plus de 100.000 puits et forages permettent ainsi d'arroser 40% des surfaces irriguées du pays, et contribuent directement à 50% de la valeur ajoutée agricole (Kuper *et al.*, 2016). Dans le même temps, la presque totalité des 107 nappes profondes et superficielles répertoriées se trouve surexploitée (Royaume du Maroc, 2018 : 15). Officiellement, les volumes prélevés dépassent déjà de plus de 25% les volumes renouvelables (4,34 contre 3,41 milliards de m<sup>3</sup>) mais l'écart réel est sans doute nettement supérieur car ces chiffres n'ont pas été actualisés depuis le milieu des années 2000. Les observateurs évoquent ainsi une exploitation « minière » des eaux souterraines (Akesbi, 2014 : 12).

Cette surexploitation a de nombreuses conséquences environnementales préjudiciables. Elle contribue partout à une salinisation des sols entraînant leur perte de fertilité. Entre 2000 et 2010, quelque 350.000 hectares de terre agricole ont ainsi vu leurs rendements « fortement réduits » par

---

5 L'exportation de fruits et légumes génère ainsi les devises permettant aujourd'hui au pays d'importer entre 50 et 60% de son blé tendre et de son sucre, la quasi-totalité de ses besoins en huile de graine et la totalité de son maïs.

la salinité (MEMEE, 2010). La surexploitation favorise également les enfoncements de terrain et la diffusion des substances polluantes dans les nappes : on estime que 45% des eaux souterraines sont désormais de qualité médiocre. Les conséquences pour les groupes sociaux les plus défavorisés sont elles aussi difficiles. La baisse continue du niveau des nappes favorise en effet l'éviction progressive des agriculteurs économiquement les plus fragiles, qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour sur-creuser leurs puits, acheter des motopompes plus performantes ou s'acquitter des coûts énergétiques (Ameur, 2017). Lourdemment endettée, une partie de ces petits irrigants se voit alors contrainte de céder ses terres.

Pour autant, les souffrances engendrées n'ont guère provoqué jusqu'à présent de conflits sociaux d'envergure. Les observateurs soulignent plutôt combien les victimes de la surexploitation restent « silencieuses » (Kuper *et al.*, 2016 : 13). Ainsi, alors même que « la surexploitation des eaux souterraines a souvent des conséquences dramatiques même à court terme, les acteurs réagissent individuellement » (Bekkar *et al.*, 2009 : 606). Des organisations sociales aux ressources limitées, à l'image d'Attac Maroc, s'efforcent bien de politiser cette question de la surexploitation, en critiquant « la dépendance du Maroc dans sa politique agricole tournée vers l'export plutôt que sur l'autosuffisance, [qui] signifie l'épuisement des ressources en eau » (*Le Monde Diplomatique*, 2020). Mais elles ne rencontrent guère de succès social, aucune coalition d'envergure en faveur de la limitation de l'exploitation ne s'étant constituée jusqu'ici (Faysse *et al.*, 2012). Comment expliquer cette dissociation entre une paix sociale relative et la gravité objective des inégalités sociales et des atteintes à l'environnement ? Et comment rendre compte du contraste observable avec les conflits d'extraction miniers ? La polarisation économique inégale de ces deux champs d'extraction constitue un premier élément de réponse.

## **2. Une polarisation économique inégale**

La comparaison de l'extraction minière et de celle des eaux souterraines révèle une différence notable. Au cours des trois dernières décennies, les transformations de l'industrie minière n'ont fait que redéfinir la frontière entre gagnants et perdants, mais celle-ci a conservé toute sa visibilité sociale. Au contraire, les bénéfices tirés des eaux souterraines sont restés disséminés, irréductibles à des clivages sociaux aisément reconnaissables, tandis que les victimes l'étaient de manière indirecte et différées dans le temps. Notre thèse est ici que la polarisation économique constitue, en matière extractive, un soubassement matériel nécessaire à l'activation de frontières sociales, c'est-à-dire à la formation d'identités collectives dichotomiques opposant un « eux » et un « nous » qui constituent un préalable indispensable à l'action collective (Tilly, 2005)<sup>6</sup>. Dans le secteur minier, ces frontières sont désormais territoriales, opposant les résidents du territoire à des profiteurs perçus comme allogènes.

## **2.1. Des conflits industriels dans les mines aux conflits territoriaux autour des mines**

Par rapport à l'agriculture, l'activité minière nécessite une forte coordination sociale et économique, ce dont témoignent les grandes compagnies minières qui détiennent (ou détenaient) le monopole non seulement des forages, mais aussi de l'organisation même du territoire d'extraction (« *company towns* »). Employant une main d'œuvre concentrée, ces compagnies étaient particulièrement vulnérables aux grèves et au blocage des trains de marchandise (Mitchell, 2013). Une des réponses, classique, consistait en une compartimentation de la main-d'œuvre, avec la création de plusieurs cadres d'emploi étanches (des mineurs aux cadres en passant par les contremaîtres). Cette politique de l'entreprise coloniale, maintenue en l'état par l'entreprise post-

---

<sup>6</sup> Bien entendu, comme le souligne également Charles Tilly (2005, chap. 9), les « interactions transfrontalières » incessantes conduisent ensuite à renforcer, à renégocier ou à déplacer lesdites frontières.

coloniale, se prolongeait dans la ville, construite et gérée par l'entreprise minière dans la tradition paternaliste : l'accès à des quartiers dotés d'équipements collectifs spécifique est encore aujourd'hui réservé aux titulaires des cartes statutaires de l'OCP correspondantes. Plus généralement le paternalisme se déployait, outre la prise en charge directe du logement, des écoles et des infrastructures de base (eau, électricité), dans la pratique d'une politique salariale relativement généreuse et l'octroi de bénéfices sociaux rares au Maroc. Comme le résume Bogaert (2014 : 134), « l'OCP constituait pratiquement un Etat dans l'Etat. Travailler pour l'OCP était un privilège qui se transmettait souvent de père en fils ». L'organisation de la ville et l'étanchéité des quartiers n'était qu'un simple prolongement de l'organisation du travail au sein de l'entreprise. Ce paternalisme n'empêchait nullement les conflits industriels classiques, autour de la rémunération et des conditions de travail, les deux phénomènes se nourrissant au contraire réciproquement. Ces conflits recouraient à un répertoire d'action relativement cadré depuis la période coloniale, allant des grèves aux négociations syndicales.

A partir des années 1980, la stratégie de la direction de l'OCP vise à extraire l'entreprise des conflits industriels. Plusieurs stratégies sont empruntées : le recours à la sous-traitance, à l'automatisation et à l'éclatement des sites d'activité. Ces processus redessinent peu à peu les frontières entre gagnants et perdants de l'extractivisme minier, ces derniers étant de plus en plus assimilés aux habitants du territoire dans leur ensemble. Le nombre des exclus s'accroît constamment du fait de la disparition progressive de la reproduction sociale dans la *company town*. A Youssoufia, l'OCP n'emploie aujourd'hui plus que 2 000 agents, contre 13 000 dans les années 1970<sup>7</sup>. Les nouvelles générations ne bénéficient plus de la situation de leurs aînés : les mineurs retraités continuent à bénéficier des avantages sociaux de l'entreprise, mais assistent impuissants à la précarisation de leur progéniture. Celle-ci est confrontée à la difficulté d'accéder à un emploi au sein d'une

---

7 Entretien, conseil communal, novembre 2017.

entreprise de sous-traitance, et n'a souvent à choisir qu'entre le chômage, l'exode rural ou une émigration rendue de plus en plus aléatoire du fait des restrictions des politiques migratoires des pays européens.

Le processus d'extra-territorialisation des bénéficiaires est encore accru par le désengagement progressif de la compagnie de la gestion urbaine. La rétrocession à la municipalité des quartiers auparavant gérés directement par l'entreprise a pour effet de rapprocher les employés des populations des quartiers clandestins apparus aux franges des cités minières. Ces caractéristiques contribuent à une transformation des formes de la conflictualité avec l'OCP, et sans doute à une intensification des tensions. L'OCP tente d'y réagir en réactivant de manière sélective des formes de paternalisme, notamment pour apaiser les tensions au sortir des grandes mobilisations de 2011.

Ce cadrage territorial de la conflictualité minière s'inscrit dans une évolution similaire à l'échelle du pays. Au cours des années 2000, le Maroc périphérique voit proliférer les mouvements protestataires locaux, tous gérés politiquement par un « mouvement de balancier entre sanctions et concessions » (Bennafla et Emperador, 2010: 84). La liste est longue, qui inclut les mobilisations de Tamassint (2004), Al Hoceima (2005), Bouarfa (2006), Sefrou (2007), Sidi Ifni (2008), Beni Mellal (2009), Sidi Bouafif (2010), Imider (2011), Youssoufia (2011), Khourigba (2011), Taza (2012), Al Hoceïma (2016), Jerada (2018)... (Zaki, 2008 ; Guennoun, 2010; Aziki, 2011 ; Bogaert, 2014). Bennafla et Emperador (2010: 69) notent ainsi que « la plupart des foyers de protestation sociale ne sont pas concernés par les politiques de développement territorial et sont situés hors du périmètre d'intervention des trois agences publiques de développement régional. L'aire de compétence des agences couvre 75 % du territoire marocain, mais laisse à l'écart tout le centre montagneux du pays ». L'évolution de la polarisation dans le domaine minier doit donc être replacée dans une tendance plus générale : celle du déplacement de la conflictualité marocaine vers les territoires en déclin. Jusqu'aux années 1980, les grandes villes, leurs étudiants et leurs ouvriers, étaient au cœur de la conflictualité, autour de demandes de démocratie et de redistribution sociale

(Daoud, 2006). Mais depuis les années 2000, c'est davantage le Maroc en déclin qui voit l'émergence locale de nombreux mouvements de protestation (auteur 1). En revanche cette recristallisation d'un clivage territorial, qui nourrit la contestation, n'opère pas pour l'agriculture irriguée.

## **2.2. La surexploitation disséminée des eaux souterraines**

Il n'existe pas, au Maroc, de données publiques actualisées sur la structure des exploitations agricoles<sup>8</sup>. Le dernier recensement publié date de 1996. Il donnait alors à voir une agriculture massivement familiale : 94,6% des exploitations ne faisaient appel à aucune main d'œuvre permanente, l'un des critères habituellement mobilisés pour distinguer les exploitations familiales des entreprises agricoles<sup>9</sup>. Le maintien de cette petite agriculture nombreuse, qui tranche fortement avec les autres pays du Maghreb, est lié au compromis social forgé à l'indépendance entre la monarchie marocaine et le monde rural : si les élites rurales se voyaient nettement privilégiées dans l'allocation des financements publics, notamment pour les ouvrages hydrauliques, elles devaient en échange, de concert avec le ministère de l'Intérieur, ne pas abuser de leur position dominante et cultiver le soutien des campagnes à la monarchie tout en ralentissant l'exode rural (Leveau, 1985).

En conséquence, l'exploitation des eaux souterraines est aujourd'hui le fait de plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs dont les surfaces sont généralement inférieures à 10 hectares (Dugué et al., 2014). Ce caractère familial n'empêche nullement l'intensification continue de l'exploitation

---

<sup>8</sup> Les résultats du dernier recensement agricole, effectué en 2016, n'ont pas été rendus publics.

<sup>9</sup> Il s'agit, d'une part, des entreprises ou sociétés de production agricole détenues par des actionnaires et, d'autre part, des exploitations patronales détenues par une famille dont les terres ont été achetées ou héritées (les anciens grands propriétaires terriens). Ces deux types d'exploitation mobilisent d'importants capitaux (terre, travail, équipements et intrants), rémunèrent de la main-d'œuvre permanente, dont des gestionnaires, et se caractérisent par une surface cultivée importante (> 50 ha généralement)



des ressources en eau, souvent dans le cadre de filières d'exportation. Le recours à la main-d'œuvre journalière s'est généralisé et les familles diversifient leurs compétences pour intensifier leur production : recrutement et supervision de travailleurs journaliers, approvisionnement en intrants, commercialisation, recherche de conseils et de subventions... Elles se réservent en outre la réalisation des tâches agricoles les plus délicates comme l'irrigation (Dugué *et al.*, 2014). On se trouve ainsi devant un modèle familial « entrepreneurial » marqué par une recherche de spécialisation, d'économies d'échelle et d'artificialisation du milieu (Van der Ploeg, 2014). Ce modèle s'oppose tant aux caractérisations académiques de l'agriculture familiale qu'aux représentations sociales qui entourent celle-ci, qui se rejoignent sur l'idée d'un faible recours aux intrants, de systèmes de culture très diversifiés et d'un cantonnement au marché local.

Contrairement au secteur minier, le dynamisme de cet extractivisme familial permet d'éviter la formation d'un clivage social net entre gagnants et perdants de la surexploitation. La complexité et la diversité des situations individuelles l'emportent largement, y compris dans le rapport qu'entretiennent les exploitants familiaux avec l'agriculture d'entreprise. Les interdépendances entre ces groupes sont en effet nombreuses, les ouvriers d'entreprises étant souvent issus, par exemple, d'exploitations familiales et agissant comme des passeurs de savoir-faire dans les deux sens. Les grandes firmes étrangères, quant à elles, ont une présence certes visible, par exemple dans la filière oléicole ou celles des fruits rouges, mais leur emprise foncière demeure peu importante (Blanc & Brun, 2013). On peut enfin souligner le très grand nombre d'intermédiaires qui assurent le transport et la commercialisation des produits et qui font eux aussi vivre le territoire irrigué (Lejars *et al.*, 2017).

Contrairement aux conflits territoriaux dans les mines, l'enchevêtrement des situations prévient également la formation d'une frontière nette, au sein des exploitations familiales, entre les agricultures originaires de la région et les nouveaux arrivants, alors même que les migrations agricoles internes sont une réalité importante au Maroc. Le cas de la nappe de Berrechid fournit

une bonne illustration de cet enchevêtrement entre autochtones et allochtones (Ouassissou *et al.*, 2019). Située à quelques dizaines de kilomètres au sud-est de l'agglomération de Casablanca, cette nappe est utilisée depuis une vingtaine d'années pour l'irrigation de pommes de terre et de carottes dont une part grandissante est exportée en Afrique de l'Ouest. Encore relativement peu profonde (entre 40 et 60 mètres), elle a cependant vu son niveau baisser d'une quinzaine de mètres en moyenne, ce qui annonce « une situation de sinistre à terme » (Royaume du Maroc, 2010 : 88).

L'opposition entre autochtones et allochtones revient périodiquement dans la bouche des interviewés<sup>10</sup>. Elle distingue les « *ouled lbleds* » (littéralement les fils de la zone, qui se revendiquent de la grande tribu des ouled Hriz<sup>11</sup>) qui auraient une légitimité particulière à utiliser « leur » nappe, des extérieurs (*baranis*) qui investissent depuis les années 2000 en prenant des terres en location. Cette distinction est courante dans le monde rural marocain. Elle véhicule une suspicion plus générale à l'égard de l'affaiblissement du contrôle social qu'impliquerait l'arrivée de personnes extérieures à la tribu, ces dernières étant péjorativement qualifiées de « nomades » (Quarouch, 2011). Il n'est pas difficile d'imaginer qu'elle pourrait être activée par les *ouled lbled* pour rendre les *baranis* seuls responsables de la surexploitation, engendrant ainsi un clivage social durable par transposition (cf. Tilly, 2005). Pourtant, la situation locale est en pratique tellement enchevêtrée qu'une telle opposition s'avère difficilement tenable. De nombreux agriculteurs originaires de la zone s'associent en effet à des extérieurs qui leur apportent le financement des intrants et de la main-d'œuvre (Ouassissou *et al.*, 2019). Ces contrats d'association, le plus souvent oraux mais avec une tendance à la formalisation écrite, fondent un échange mutuellement avantageux. Les investisseurs extérieurs, en plus de leurs ressources financières, maîtrisent bien les

---

<sup>10</sup> Ces observations se fondent sur une dizaine d'entretiens réalisés en décembre 2018 et en avril 2019.

<sup>11</sup> Appartenant à la confédération des Chaouias, nom de la grande région dont Berrechid est l'un des centres urbains, les Oulad Hriz revendiquent un prestige particulier du fait de leur combat contre les français en 1907, qu'ils sont parvenus à déloger provisoirement de Casablanca, quelques années avant l'instauration du Protectorat.

calculs économiques et les circuits de commercialisation des produits maraîchers, à la fois dans l'agglomération casablancaise et à l'international, étant généralement eux-mêmes des commerçants en contact étroit avec des détaillants et les gros consommateurs de la restauration. De leur côté, les agriculteurs locaux maîtrisent le savoir-faire pour la production dans ce terroir particulier.

Tout le monde ne profite pas de tels échanges gagnants-gagnants. En particulier, certains agriculteurs locaux qui pratiquent également l'élevage et en restent à la seule agriculture pluviale (faute de parcelles ou de ressources financières suffisantes) voient se réduire leurs espaces de vaine pâture après les récoltes de céréales, du fait de l'extension des surfaces irriguées. Ils voient également leurs puits peu profonds, qui servent à abreuver leur cheptel, s'assécher du fait de la surexploitation environnante. Ils sont très mécontents de leur sort, et ne se privent pas d'accuser les *baranis* qui prennent les terres de la zone en location et qu'ils accusent de « sucer leur eau » (Ouassissou *et al.*, 2019: 5). Toutefois, le fait que leurs voisins proches puissent être associés avec ces même *baranis* complique singulièrement l'expression de ces mécontentements. Comme l'exprime l'un de ces agriculteurs-éleveurs :

« L'eau souterraine devient de plus en plus rare, mais nous ne pouvons pas manifester contre ces locataires parce qu'il y a des « Ouled Lbled » maîtrisant bien les cultures irriguées qui s'associent avec eux pour obtenir des intrants et des équipements, et d'autres agriculteurs locaux qui tirent profit de la location de leurs terres et de leurs puits pour assurer leurs besoins quotidiens<sup>12</sup> ».

Les hiérarchies sociales se construisent ainsi de manière indirecte et socialement difficile à décrypter. L'exploitation massive des eaux souterraines apporte des bénéfices suffisamment diffus pour empêcher la cristallisation d'une identité territoriale qui serait hostile à l'extraction.

---

12 Cité dans : Ouassissou *et al.*, 2019 : 7

La comparaison des mines et de l'eau souterraine met ainsi en évidence le fait que les activités extractives ne produisent pas des inégalités économiques de même nature. La polarisation observable dans les mines (de nature d'abord industrielle puis territoriale) n'a pas d'équivalent dans l'agriculture irriguée. Cette polarisation est la précondition (une variable nécessaire, sans qu'elle soit pour autant suffisante) de la conflictualité minière. En revanche, comme nous allons le voir à présent, ces deux champs d'activité se rejoignent dans la faiblesse des politiques de diversification économique, qui rend difficile la construction de cadrages anti-extractivistes.

### **3. Un cadrage anti-extractiviste enrayé par l'absence de politiques territoriales de diversification**

A travers la notion de *policy feedback*, l'analyse des politiques publiques a montré combien l'action publique pouvait structurer la « manière dont les individus interprètent le monde social » (Pierson, 1993, p. 627). Les politiques publiques contribuent à façonner les attentes sociales, à définir ce qui est socialement imaginable et crédible (auteur 2). Pour une contestation, le répertoire des sens possibles n'est donc pas simplement défini par la grammaire des autres actions protestataires dans la même conjoncture historique, par la mémoire historique des mobilisés ou par des modèles alternatifs géographiquement lointains. Les politiques publiques déjà existantes, touchant éventuellement à d'autres domaines, jouent également un rôle important pour matérialiser des alternatives et les rendre crédibles aux yeux des populations. Or, dans le cas marocain, les politiques publiques continuent à soutenir sans partage le modèle extractiviste. L'absence de modèles de (re)développement territorial alternatifs capables de concurrencer le modèle hégémonique dans des territoires sous étroit contrôle, à l'horizon bouché, continue ainsi à faire de l'extractivisme l'*only game in town*.

En conséquence, les conflits existants demeurent principalement cadrés comme des conflits d'extraction, c'est-à-dire des conflits portant sur les seules modalités de l'activité extractive autour d'enjeux tels que le partage des bénéfices, la protection physique et sociale des travailleurs ou le niveau des compensations offertes aux populations locales. Un cadrage anti-extractiviste, quant à lui, supposerait de mettre en question, plus fondamentalement, la légitimité même d'une extraction maximale et immédiate des ressources naturelles, ainsi que du modèle de développement qui la sous-tend: il porterait ainsi la critique, non pas d'un simple sous-développement, mais d'un « mal-développement » (Svampa, 2011 : 105; Gudynas, 2018).

### **3.1. Hors la mine, point de salut: la politique d'abandon des territoires miniers**

Malgré l'entrée des territoires miniers dans une période prolongée de déclin économique et démographique, la monarchie marocaine n'a pas impulsé, jusqu'ici, de politiques de (re)développement alternatif pour ces territoires. Elle a plutôt renouvelé son soutien aux activités minières, selon des formes désormais moins organisationnelles que personnalisées (par l'octroi des dérogations permettant la poursuite de l'extraction à un groupe restreint de « barons »). L'absence de politique de diversification rend, pour les habitants, bien peu réaliste la perspective d'une sortie de l'extraction. Elle les amène logiquement à se mobiliser pour demander une meilleure redistribution de la manne minière davantage que pour contester la légitimité de celle-ci.

Le manque d'investissements publics dans d'autres secteurs que les mines est le produit d'héritages politiques de longue durée. Le Protectorat français (1912-56) s'appuyait sur la distinction entre un « Maroc utile » et un « Maroc inutile ». Celle-ci reprenait *grosso modo* la distinction plus ancienne entre le *Bled el-Makhzen*, c'est-à-dire les territoires soumis à l'autorité politique du sultan, et le *Bled el-Siba*, territoires des tribus en dissidence sur lesquelles le sultan n'exerçait qu'une autorité

religieuse et symbolique. A l'époque coloniale, le Maroc utile est celui des plaines fertiles, notamment littorales, et des grandes villes portuaires de la côte Atlantique qui assurent les fonctions de commandement et d'interface import-export. Ce Maroc-là concentre les investissements publics, et le développement se polarise alors au détriment du Maroc inutile, le monde des reliefs montagneux et de l'oriental aride, aux économies jugées peu productives. Comme l'indique Rémi Leveau (1985 :7), « en schématisant, on peut dire que l'administration française s'est assuré le contrôle du Maroc utile, en laissant les notables exploiter le monde rural traditionnel. » Selon l'influente thèse d'Abu-Lughod (1980), le développement inégal du Maroc constitue donc l'héritage du projet politique du Protectorat.

Aujourd'hui, la mégapole côtière Kénitra-Rabat-Casablanca-Al Jedida concentre 75% de la population urbaine et 80% du PIB. Inversement, la situation générale des territoires ruraux et de montagne laissés à l'écart des axes de circulation ne s'améliore guère, et près de la moitié des ruraux se trouve aujourd'hui encore en situation d'extrême pauvreté (*Morocco World News*, 2018). Cette dualisation de la politique d'aménagement amène Naciri (1999) à conclure que la distinction entre « Maroc utile » et « Maroc inutile » reste toujours d'actualité. Or, les villes minières constituaient jusqu'aux années 1980 des enclaves « utiles » au cœur du Maroc inutile. Leur déclin, ou leur modernisation selon le point de vue adopté, a brutalement ramené les populations locales au statut d'« inutile » accolé aux territoires environnants. Dès lors, ce qui est en jeu, dans les conflits miniers, est moins la récusation d'un modèle de développement qu'une demande de ré-inclusion pleine et entière dans le développement extractif du pays. Cette autolimitation des revendications dans le Maroc périphérique a été soulignée, plus largement, par Bennafla et Emperador (2010). Dans leur analyse des mouvements protestataires de Bouarfa et de Sidi Ifni, elles ont montré combien ceux-ci restaient « focalisés sur des revendications locales, matérielles et pragmatiques » (: 86). Cette autolimitation relativise selon elles le danger que représentent pour le pouvoir central les turbulences issues du « Maroc inutile ».

L'absence de politiques territoriales de diversification déjoue ainsi la construction de cadrages anti-extractivistes. Un empêchement similaire s'observe pour les eaux souterraines mais sur un mode nettement plus positif socialement, tant la croissance du secteur a été vigoureuse depuis deux décennies.

### **3.2. Des politiques d'encouragement à la surexploitation des eaux souterraines sans équivalent dans les territoires concernés**

Après des années 1980 et 1990 marquées par l'ajustement structurel et l'impératif de réduction des dépenses publiques, l'Etat marocain est revenu en force financièrement dans le domaine agricole au milieu des années 2000. L'heure était alors à la réaffirmation d'un Etat développeur. Il faut entendre par-là, classiquement, la centralité revendiquée des acteurs et des financements étatiques dans la recherche d'une croissance économique maximale, le tout selon une « rationalité de plan » (Thurbon, 2014 : 63). La volonté affichée est d'encourager tous les agriculteurs à accéder aux eaux souterraines pour qu'ils puissent augmenter leurs rendements en mobilisant les quantités maximales au moindre coût pour eux. Dans les territoires concernés, ces investissements publics n'ont aucun équivalent dans d'autres secteurs. Ils rendent la perspective d'un développement plus diversifié bien illusoire pour les habitants, et la mobilisation en son nom bien peu attractive.

En 2002, un décret du ministère de l'agriculture instaure ainsi des subventions comprises entre 30 et 40% pour le creusement de puits et de forages, l'achat de pompes et la mise en place de bassins de stockage de l'eau sur les parcelles (Molle, 2017). En 2008, le Plan Maroc Vert porte ces subventions à 80% dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de projets d'équipement en micro-

irrigation<sup>13</sup>. Les petits propriétaires dont les parcelles sont inférieures à 5 hectares peuvent même voir leur installation intégralement subventionnée. A ces aides massives viennent s'ajouter de nombreux dispositifs de soutien pour la fourniture en semences certifiées et le soutien aux exportations de productions très gourmandes en eau comme les agrumes, les tomates ou les fruits rouges. Le Plan Maroc Vert ambitionne ainsi rien moins qu'une « révolution dans l'agriculture irriguée, dans sa productivité et sa compétitivité » (El Gueddari et Arrifi, 2009). D'après les chiffres officiels, le revenu moyen des agriculteurs aurait quadruplé entre 2008 et 2015, au prix d'investissements publics estimés à 90 milliards de dirhams (environ 9 milliards d'euros) (Challenge, 2016). Dans le même temps, la régulation de la profondeur des puits et des volumes pompés, théoriquement prévue par la loi, est largement inappliquée (auteur 2). Le choix déterminé d'un modèle extractiviste par les autorités est donc patent, alors même que les ressources publiques mobilisées pourraient en théorie servir à favoriser une irrigation plus raisonnée et à diversifier les économies régionales. Des subventions pourraient par exemple être accordées à des cultures plus sobres en eau, ou mieux adaptées aux pluviométries régionales ; les agriculteurs réduisant leur consommation pourraient être récompensés ; et des infrastructures de recharge artificielle des nappes pourraient être financées. Mais une telle transition n'éviterait sans doute pas une baisse des revenus à court terme, surtout pour les grands agriculteurs.

Comment rivaliser, dès lors, avec un tel niveau de soutien public ? Comment envisager un développement non extractiviste et se mobiliser collectivement pour le faire advenir ? Des reconversions territoriales d'ampleur paraissent d'autant plus improbables que la vocation agricole des territoires concernés est rarement née avec les eaux souterraines : celles-ci n'ont fait que prolonger, sous des formes intensifiées, une histoire agricole très ancienne comme dans le Souss

---

13 Le plan national d'économie en eau d'irrigation (PNEEI), inclus dans le Plan Maroc Vert, prévoyait de dépenser 37 milliards de dirhams (environ 3,7 milliards d'euros) avant 2020 pour convertir 550 000 hectares de terre à l'irrigation localisée, jugée plus efficiente dans son usage de l'eau.



ou le Saïss. En l'absence d'alternatives attractives, la tendance pour ceux qui en ont les moyens est d'exploiter les nappes jusqu'à ce qu'elles soient rendues inutilisables pour l'agriculture (comme dans le cas de la salinisation extrême des nappes côtières) ou jusqu'à la réalisation d'une plus-value foncière permise par l'ouverture des parcelles à l'urbanisation, comme dans l'arrière-pays de Casablanca (cas de la nappe de Berrechid) ou de Marrakech.

L'absence d'alternative territoriale envisageable explique aussi que les perdants en restent à des récriminations et à des stratégies d'adaptation individuelles. Pourtant, sous leur apparence d'universalité, les subventions agricoles engendrent bien des inégalités sociales considérables. Une enquête menée en 2009 dans la région du Gharb montrait par exemple que 94 % des subventions avait été accordé à des exploitations d'une taille supérieure à 10 hectares, quand celles-ci ne constituent qu'une petite minorité des exploitations (Benouniche et al., 2011). Les mécanismes indirects qui produisent de telles inégalités sont multiples. Ils vont de la complexité des démarches administratives aux difficultés à produire des titres de propriété valides, en passant par un rapport aux risques différencié selon le niveau de sécurité économique, sans oublier bien sûr la méfiance historique des petits agriculteurs vis-à-vis des administrations publiques marocaines, qui contraste avec la familiarité qu'entretiennent avec elles les grands exploitants<sup>14</sup>. L'exploitation des eaux souterraines est ainsi le théâtre d'un « opportunisme collusif » comparable à celui décrit par Shah (2009) en Inde, où les administrations publiques et les grands propriétaires s'accordent tacitement pour favoriser les seconds et évincer les petits agriculteurs concurrents, ou jugés peu compétitifs. Malgré cet « accaparement des opportunités » à grande échelle (Tilly, 2005), l'absence

---

14 Outre la surveillance quotidienne effectuée par les agents d'autorité du ministère de l'Intérieur, cette méfiance s'enracine dans une mémoire historique : ainsi, le Code des investissements agricoles de 1969 permettait à l'Etat d'exproprier facilement les terres dont il avait besoin, dès lors que cette expropriation était justifiée par la nécessité d'améliorer les structures de production ou de redistribuer les terres. Nombre d'agriculteurs expriment ainsi la crainte que l'aide de l'Etat pour la valorisation de leur parcelle ne prépare in fine leur expropriation future au bénéfice d'investisseurs mieux introduits qu'eux auprès des autorités.

d'alternatives collectives envisageables n'engendre alors, pour l'essentiel, que des stratégies d'adaptation individuelles.

Ainsi, tandis que la polarisation économique apparaît comme une précondition de la conflictualité extractive en général, la préexistence de politiques territoriales de diversification apparaît comme une précondition des cadrages anti-extractivistes plus spécifiquement. La comparaison d'un conflit d'extraction, autour des mines de Jerada, et d'un des rares conflits de l'extractivisme, autour de l'irrigation intensive à Zagora, permet de corroborer cette hypothèse.

#### **4. Conflits d'extraction et conflits de l'extractivisme : les cas contrastés de Jerada et de Zagora**

##### **4.1. Un conflit d'extraction : demandes de réinsertion et de dignité à Jerada**

Le cas de la ville de Jerada constitue un exemple paradigmatique de la marginalisation des territoires miniers, et des demandes de réinsertion que celle-ci suscite. Située dans un véritable cul-de-sac depuis la fermeture de la frontière avec l'Algérie dans les années 1990, la région apparaît comme peu stratégique, et les investissements de l'Etat y sont minimes. La région connaît un déclin continu, régulé *a minima* par l'Etat au moyen de ce que Troin qualifie de « compensation », sous la forme de la création de nouvelles préfectures, à Jerada mais aussi, un peu plus au Sud, à Bouarfa après l'épuisement du filon de manganèse (Troin, 2000). La ville de Jerada elle-même fut bâtie autour d'une mine de charbon, officiellement fermée en 1997. Depuis lors, elle a connu un long processus de paupérisation et de décroissance démographique. Au-delà de la ville-centre, c'est l'ensemble de la province qui connaît des dynamiques de déclin suite à la fermeture des mines mais aussi des industries de transformation associées : charbonnages du Maroc à Jerada, Compagnie minière à Touissit, Zelidja à Sidi Boubker, fonderie du plomb à Oued El Heimer (*L'Economiste*,

25/01/2017). La ville et sa province ne peuvent bénéficier d'aucun effet métropolitain puisque la grande ville proche est Oujda, elle-même en crise depuis la fermeture de la frontière algérienne. Jerada ne constitue pas non plus une périphérie gagnante et ne bénéficie guère de la redistribution clientéliste, car la ville ne possède qu'une petite élite localisée, dépourvue de puissants relais nationaux.

A partir du tournant des années, 2000, l'Etat met bien en œuvre une politique de « mise à niveau », qui comprend essentiellement une action sur le cadre de vie bâti (embellissement de la voirie, extension de l'éclairage public, etc.). Celle-ci bénéficie au secteur du BTP local, étroitement lié aux élites locales, mais elle est loin de combler les attentes en matière d'emplois. Aujourd'hui, la survie de la population de Jerada repose sur trois piliers : la contrebande ; les transferts d'argent effectués par leurs enfants émigrés en Europe (Italie) ; et une cartellisation de l'extraction des mines de charbon sur laquelle il vaut la peine de se pencher tant elle révèle la dérive d'un territoire dépourvu de politiques de développement alternatif.

La fermeture de la mine officielle de charbon en 1997 n'a pas signifié, en effet, la fin de l'extraction. Mais l'extraction informelle qui a pris le relais est structurée de manière très différente : désormais dépourvus de protection syndicale, les 2 000 mineurs clandestins sont assujettis à l'oligopole d'une poignée d'entrepreneurs locaux sélectionnés par l'Etat. Trois années après la cessation d'activité de Charbonnages du Maroc, des agréments ont été octroyés par le ministère des mines à une poignée d'hommes d'affaires locaux. Ceux-ci récupèrent et se partagent ainsi le monopole de l'extraction et de la distribution de charbon. En amont, les mineurs qui souhaitent forer pour extraire le charbon sur les terrains sont contraints de leur vendre le produit de leur travail, selon le prix fixé par le cartel, qui se charge ensuite de la commercialisation en aval. Le système est verrouillé par la prise de pouvoir, aux différentes échelles de gouvernement local (municipalité, province, région, puis Parlement), de ces entrepreneurs qui se sont rapidement enrichi, et qui sont qualifiés localement de « barons ». Cette situation place les mineurs, qui exercent désormais leur activité

sans statut formel, dans une situation d'extrême dépendance. Organisés en petites équipes creusant eux-mêmes les puits à des distances de plus en plus profondes, ils se voient condamnés à une prise de risque croissante. Ceux que nous avons interrogé expliquent que l'absence d'alternative dans la région les condamne à un décès précoce.

La multiplication des morts au fond des puits clandestins ces dernières années a accru les tensions sociales, jusqu'à ce que la mort de deux jeunes mineurs en décembre 2017 mette le feu aux poudres, déclenchant une mobilisation d'ampleur. Celle-ci n'exprime pas la volonté de mettre un terme à l'extraction, mais proteste contre la dégradation des conditions dans lesquelles elle s'effectue (avec une demande, par exemple, de financement du matériel des mineurs, qui en sont réduits pour l'heure à creuser des puits atteignant les soixante mètres à l'aide de simples marteaux-piqueurs). Les habitants mobilisés dénoncent « l'abandon » de la ville par l'Etat et demandent des « alternatives économiques ». L'écho médiatique international de cette mobilisation a contraint l'Etat à une réponse rapide. Elle a essentiellement pris la forme d'une répression des meneurs, couplée à une tentative de reprise de contrôle de l'exploitation clandestine par la création de coopératives. De manière plus novatrice, des tentatives de reconversion par la création d'exploitation agricoles pour les jeunes habitants ont été lancées, mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur la réussite d'une telle stratégie de diversification (les premiers retours sur cette initiative semblent plutôt indiquer les limites de ce retour à la terre).

D'une manière générale, les autorités s'efforcent de répondre à moindre frais à ces demandes de ré-inclusion, sans engager de stratégies de développement alternatives à l'extraction. A Youssoufia, pendant le Printemps arabe de 2011, les manifestants prenaient pour cible la compagnie minière et lui réclamaient directement des emplois. La réponse de l'OCP a pris la forme d'une réactivation dans l'urgence de dispositifs paternalistes, encore renforcée par la concomitance du *hirak* du Rif<sup>15</sup> :

---

15 Le *hirak* (« mouvement social ») du Rif, dans le nord du Maroc, inclut également la diaspora rifaine au Benelux et, de manière plus ponctuelle, certaines grandes villes du Maroc. L'événement majeur et déclencheur du mouvement fut la mort, en octobre 2016 à Al Hoceïma, d'un vendeur de poissons

l'entreprise a lancé un plan d'embauche de 6 000 fils de mineurs et autres jeunes de la région, couplé à un programme de formation rémunérée pour 15 000 jeunes supplémentaires. Malgré les accusations de clientélisme dans la sélection des bénéficiaires, cette réponse a permis le retour d'une certaine paix sociale, même si celle-ci demeure fragile. Alors que l'exportation de phosphates constitue plus que jamais une source de revenus majeure pour l'Etat marocain, le climat de tension persistant – *sit-in* quotidiens pour l'accès à l'emploi, à l'eau et aux équipements – est également contenu à Jerrada par un dispositif policier et un quadrillage méticuleux par les agents locaux d'information et de surveillance (*moqadem*).

#### **4.2. Une contestation exceptionnelle du modèle extractif : les mobilisations contre l'irrigation intensive à Zagora**

Zagora est une ville de 60 000 habitants au sud-est du pays, nichée au sein du long cordon oasien qu'est la vallée du Draa. Une mobilisation d'ampleur y a émergé à l'automne 2017, qui a mis en question, de manière exceptionnelle, la légitimité même de l'irrigation intensive à partir des eaux souterraines. Celle-ci se développe dans la région depuis 2008, avec une dissémination rapide de la culture de la pastèque dans la grande plaine adjacente (Feija). Les pastèques de Zagora rencontrent un grand succès à l'exportation (vers l'Afrique de l'Ouest et l'Europe) car elles arrivent à maturité avant celles des autres régions de production, mais elles sont très gourmandes en eau<sup>16</sup>. Leur culture a provoqué l'assèchement de nombreux puits utilisés pour l'approvisionnement en eau potable de certains quartiers de la ville et de plusieurs villages alentours. Elle a également engendré une dégradation environnementale « exponentielle » (*L'Economiste*, 2015). En effet, la production

---

ambulant broyé dans une benne à ordures alors qu'il tentait de s'opposer à la police qui lui avait confisqué sa marchandise. Le mouvement perd progressivement en intensité après la vague d'arrestations qu'il subit à partir de juin 2017.

16 60 litres d'eau sont nécessaires à la production d'un seul de ces fruits.

de pastèques stérilise les sols, ce qui conduit à leur abandon, tandis que le plastique qui sert à couvrir les plantations se trouve abandonné sur place en fin de campagne agricole.

En réaction, de nombreux habitants de Zagora ont organisé des « protestations de la soif » à l'automne 2017 (*Dissent*, 2018). Ne se contentant pas de réclamer une solution de court terme pour leur approvisionnement en eau potable, les manifestants ont directement critiqué le choix d'un modèle agricole jugé « aberrant » (*Libération*, 2019). Ce conflit de l'extractivisme a émergé sur un terreau où les deux préconditions identifiées dans cet article se donnent bien à voir. Pour ce qui est de la polarisation économique, les bénéficiaires de cette culture apparaissent largement extérieurs au territoire, ce qui a permis d'activer un clivage entre autochtones et allochtones. Ce sont en effet des investisseurs issus d'autres régions du pays (du Souss principalement) n'ayant pas d'attache familiale particulière dans la vallée et qui ne réinvestissent pas leurs profits sur le territoire. Ils sont perçus comme un groupe nettement séparé des tribus historiques de Zagora, autant que des petits agriculteurs des oasis aux alentours. Toute proportion gardée, ce discours « originaire » fait écho à la réaffirmation contemporaine d'un discours politique décolonial en Amérique Latine, qui assimile l'extraction massive des ressources naturelles à la poursuite historique du projet colonial (Cusicanqui, 2007). En l'occurrence, ce colonialisme est vécu comme interne plutôt que comme externe.

Par ailleurs, des politiques territoriales de diversification sont menées avec vigueur, principalement autour de la valorisation des produits du terroir (henné, dattes) et du tourisme oasisien. Elles ont contribué à susciter dans la zone un « imaginaire oasisien » de développement, fait de quelques filières sélectives à forte valeur ajoutée et de tourisme durable, le tout en harmonie avec le milieu (Gast, 1981). Or, au-delà de la ville de Zagora, la surexploitation assèche l'ensemble de la palmeraie, ce qui menace tant les opérateurs touristiques de Zagora que les petits producteurs « autochtones ». Imprégnés de cet imaginaire oasisien de développement, les mobilisés ont évacué

la question de la consommation d'eau du palmier dattier, qui peut pourtant s'avérer aussi importante que celle de la pastèque, ne faisant de la surexploitation qu'un phénomène exogène au territoire.

La contestation frontale d'un modèle de développement profitant à des investisseurs bien connectés au pouvoir politique explique la violence de la répression. Les manifestations se sont conclues par l'arrestation de vingt-trois manifestants et la condamnation de quatorze d'entre eux à des peines de prison, conduisant l'un d'entre eux à se demander « si nous sommes vraiment des êtres humains, puisque nous sommes traités ainsi » (*Dissent*, 2018). Une station de déminéralisation a bien été construite pour la ville, qui épure les eaux saumâtres d'autres champs captant de la région. Mais cette solution n'a pas mis un terme aux mécontentements : l'eau est d'une qualité incertaine et n'approvisionne pas les petits agriculteurs qui ont dû creuser des puits profonds, pour des résultats aléatoires. Le conflit ouvert a ainsi fait place à une tension larvée entre, d'une part, les associations environnementales locales, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable et l'Agence du bassin hydraulique du Souss-Massa-Drâa, qui plaident toutes pour une restriction de la culture de la pastèque ; et d'autre part les grands exploitants soutenus par le ministère de l'agriculture. Rien n'étant définitivement réglé, il ne serait guère surprenant que ce conflit de l'extractivisme ressurgisse dans un futur proche.

## **L'effondrement écologique du Maroc est-il inéluctable ?**

Le cas du Maroc montre combien la thèse d'une montée globale des conflits de l'extractivisme, qui serait marquée par l'irruption de la question écologique, doit être relativisée. Cela tient d'abord au fait que la polarisation économique, terreau nécessaire de toute contestation, est loin de caractériser l'ensemble des champs d'extraction. La surexploitation des eaux souterraines vient ainsi rappeler que, même à l'heure des méga-firmes mondiales de l'extraction, une ressource peut continuer à être épuisée de manière disséminée et familiale, grâce au soutien décisif des politiques publiques. En

second lieu, la transition vers un mode de développement moins vorace en ressources nécessite un tel niveau de coordination sociale, et reste empreinte d'un tel niveau d'incertitude, qu'elle est difficilement jugée concevable et réalisable en l'absence d'appuis étatiques et de politiques publiques de diversification déjà existants, qui viennent la matérialiser et la crédibiliser aux yeux des populations. Or, ces politiques sont loin de toujours exister dans des proportions significatives, ce qui limite alors l'espace du socialement pensable et par-là même les possibilités de cadrages anti-extractivistes.

Doit-on dès lors en conclure que l'absence d'un grand mouvement d'autoprotection de la société marocaine serait vouée à perdurer, et que l'effondrement<sup>17</sup> écologique du pays serait dès lors inéluctable (Petit et al., 2017) ? Ce scénario dystopique ne saurait être écarté. Toutefois, la mise en lumière du rôle des politiques publiques dans l'amorçage des contestations amène également à envisager un scénario dans lequel des tentatives réformatrices des autorités marocaines, visant à diversifier l'économie de certains territoires afin de renouveler leur formule de légitimité, amèneraient à redéfinir les attentes des populations et à susciter davantage de mouvements anti-extractivistes. Une synergie plus ou moins instable et involontaire s'enclencherait alors, qui permettrait, par le biais d'une conflictualité productive, de rendre peu à peu l'économie marocaine moins dépendante d'une extraction maximale des matières premières et des ressources naturelles.

Peut-être existe-t-il actuellement une opportunité en ce sens, alors que le gouvernement a mis en place, en décembre 2019, une Commission spéciale sur le modèle de développement. Celle-ci est chargée de réfléchir à une « diversification des sources de création de richesses » ainsi qu'aux moyens de « préserver les ressources prioritaires : l'eau et l'énergie » et d'« assurer une gouvernance intégrée et soutenable à long terme des ressources naturelles et des écosystèmes

---

<sup>17</sup> La notion de *collapse* renvoie ici à l'hypothèse selon laquelle la crise écologique serait vouée à engendrer des effets sociaux systémiques et non linéaires, incluant notamment une diminution abrupte de la capacité de direction étatique de la société marocaine (Diamond, 2005).



fragiles » (Conseil Economique, Social et Environnemental, 2019 : 97). On peut s'accrocher à cette perspective tout en reconnaissant sa fragilité, tant l'extractivisme demeure central dans la reproduction de l'ordre sociopolitique au Maroc, assurant l'enrichissement des élites tout en focalisant les aspirations, et donc le consentement, de secteurs plus larges de la population.

## Bibliographie

Akesbi, N. (2014). *Le Maghreb face aux nouveaux enjeux mondiaux. Les investissements verts dans l'agriculture au Maroc*. Paris : IFRI.

Almeida, P. D. 2016. "Social Movements and Economic Development." Pp. 528-550 in Greg Hooks, ed., *The Sociology of Development Handbook*. Berkeley: University of California Press

Ameur, F., Kuper, M., Lejars, C. & Dugué, P. (2017). Prosper, survive or exit: Contrasted fortunes of farmers in the groundwater economy in the Saiss plain (Morocco). *Agricultural Water Management*, 191, 207– 217. DOI: 10.1016/j.agwat.2017.06.014.

Bekkar Y, Kuper M, Errahj M, Faysse N, & Gafsi M (2009). On the difficulty of managing an invisible resource: farmers' strategies and perceptions of groundwater use, field evidence from Morocco. *Irrigation and Drainage*, 58 (S3), 252–263.

Benouniche, M., Kuper, M., Poncet, J., Hartani, T., & Hammani, A. (2011). Quand les petites exploitations adoptent le goutte-à-goutte : initiatives locales et programmes étatiques dans le Gharb (Maroc). *Cahiers Agricultures*, 20 (1-2), 40-47.

Blanc, P., Brun M. (2013). Un regard géopolitique sur l'agriculture de firme dans le monde arabe, *Études rurales*, 191, 129-148.

Bogaert, K. (2014). The revolt of small towns: the meaning of Morocco's history and the geography of social protests. *Review of African Political Economy*, 42 (143), 124-140.

Buu-Sao, D. (2020). Face au racisme environnemental: Extractivisme et mobilisations indigènes en Amazonie péruvienne. *Politix*, 3(3), 129-152.

*Challenge* (2016). Comment Akhannouch veut régionaliser le Plan Maroc Vert. 6 Juin.

Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) (2019). Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc. Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental. [http://www.ces.ma/Documents/PDF/NMD/CESE-Nouv\\_Modele\\_de\\_Devt-f.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/NMD/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f.pdf)

Cusicanqui, S.R. (2007). Décoloniser la sociologie et la société, *Journal des anthropologues*, 110-111, 249-265.

X

Diamond, J. (2005), *Collapse: How Societies Choose to Fail or Succeed*, Penguin Books, New York.

*Dissent* (2018). The Making of a Water Crisis: How a colonial dream ran Morocco dry. August 1.

Dugué, P., Lejars, C., Ameer, F., Amichi, F., Braiki, H., Burte, J. & Kuper, M. (2014). Recompositions des agricultures familiales au Maghreb : une analyse comparative dans trois situations d'irrigation avec les eaux souterraines. *Revue Tiers Monde*, 220 (4), 99-118. doi:10.3917/rtm.220.0101.

*L'Economiste* (2015). Crise de l'eau : Zagora, victime du succès de ses pastèques, 4 décembre.

El Gueddari, A.B.S. & Arrifi, M. (2009). L'agriculture irriguée au Maroc face à la rareté des ressources en eau. Paris : UNESCO.

Faysse, N., El Amrani, M., El Aydi, S. & Lahlou, A. (2012). Formulation and implementation of policies to deal with groundwater overuse in Morocco: which supporting coalitions? *Irrigation and Drainage*, 61 (S1), 126–134.

Gast, M. (1981). Le désert saharien comme concept dynamique, cadre culturel et politique. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 32, 77-92.

Goertz, G. & Starr, H. (Eds.). (2003). *Necessary conditions: Theory, methodology, and applications*. Lanham, MD: Rowman and Littlefield.

Gudynas, E. (2018). Extractivismos: el concepto, sus expresiones y sus múltiples violencias. *Papeles de relaciones ecosociales y cambio global*, 143, 61-70.

X

Hibou, B., Tozy, M., *Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'Etat à l'âge néolibéral*, Karthala, Paris, 2020.

*Jeune Afrique* (2019). Au Maroc, les accords de libre-échange ressurgissent dans le débat public. 27 novembre.

Kuper, M., Faysse, N., Hammani, A., Hartani, T., Marlet, S., Hamamouche, M.F. & Ameer, F. (2016). Liberation or Anarchy? The Janus Nature of Groundwater Use on North Africa's New Irrigation Frontiers. In A. Jakeman, O. Barreteau, R.J. Hunt, J.-D. Rinaudo & A. Ross (Eds.), *Integrated Groundwater Management: Concepts, Approaches and Challenges* (pp. 583-615). Cham: Springer International Publishing.

*Le Monde Diplomatique* (2020). La sécheresse aggrave les difficultés du Royaume. Avril.

*Les Eco.ma* (2019). Sécurité hydrique: la situation est alarmante. 27 septembre.

Leveau, R. (1985). Le fellah marocain défenseur du trône. Paris : Presses de Sciences-Po.

*Libération* (2019). La pastèque déshydratante. Le risque pour Zagora de se trouver assoiffée est plus grand que par le passé. 28 février.

X

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) 2010). Rapport National sur l'État de l'Environnement.

Mitchell, T. (2013). *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*. Paris: La Découverte.

Molle, F. (2017). Conflicting Policies: Agricultural Intensification vs. Water Conservation in Morocco. Working Paper, Institut de Recherche pour le Développement, UMR-G-Eau.

*Morocco World News* (2018). Morocco Will Not Achieve \$1,000 Per Capita Income by 2030. January 22.

Ouassissou, R., Kuper, M., Dugué, P., El Amrani, M., Hammani, A., & Ameer, F. (2019). Rivalités et arrangements coopératifs pour l'accès à l'eau souterraine dans la plaine de Berrechid au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 28 (4), 1-10.

Oubenal, M. (2016). Crony Interlockers and the Centrality of Banks: The Network of Moroccan Listed Companies. Working paper.

- Oxfam (2018). Un Maroc égalitaire, une taxation juste. Oxford: Oxfam international. 54 p.
- Petit, O., Kuper, M., López-Gunn, E., Rinaudo, J. D., Daoudi, A., & Lejars, C. (2017). Can Agricultural Groundwater Economies Collapse? An Inquiry into the Pathways of Four Groundwater Economies under threat. *Hydrogeology Journal*, 25(6), 1549-1564.
- Pierson, P. (1993), When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change, *World Politics*, Vol. 45, n°4.
- Quarouch, H. (2011). Le legs de l'accès à l'eau souterraine sur le parcours identitaire d'acteurs agricoles de la plaine du Saiss : Représentations, Altérations, Dignité, Reconnaissance sociale, Horizon des possibles. Mémoire de master 2, Gestion sociale de l'eau, Montpellier SupAgro-Institut des Régions Chaudes, Montpellier.
- Royaume du Maroc (2010). Etude d'inventaire des préleveurs des eaux souterraines dans la nappe de Berrechid. Agence du bassin hydraulique de Bouregreg et de la Chaouia, Rapport final.
- Royaume du Maroc (2018). Etat des lieux du secteur de l'eau au Maroc. Projet CREM, Coopération Régionale pour une Gestion Durable des Ressources en Eau au Maghreb, Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau- Département de l'Eau, décembre.
- Senhaji, F. (2019), Carrières de sable: la mission d'information parlementaire enfin réactivée. *Le360.ma*, 29 mai [en ligne].
- Svampa M. (2011). Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine, *Problèmes d'Amérique latine*, 81 (3)(N° 81), 101-127.
- Swearingen, W. (1987). *Moroccan Mirages: Agrarian Dreams and Deceptions, 1912-1986*. Princeton: Princeton University Press.
- Swissaid, Pain pour le prochain & Action de Carême (2018). Engrais dangereux: Négociants suisses et violations de droits humains au Maroc, [https://sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2018/12/Rapport\\_Maroc.pdf](https://sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2018/12/Rapport_Maroc.pdf) [en ligne]
- Tilly, C. (2005). *Identities, Boundaries and Social Ties*. Boulder, Colorado: Paradigm.

- Thurbon, E. (2014). L'État développeur : défense du concept. *Critique internationale* 63 (2), 59-75.
- Vairel, F. (2014). Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée? Paris, Presses de Sciences Po.
- Van der Ploeg, J.-D. (2014). *Les Paysans du XXIe siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer.
- Wagner, J. (2018). Maroc : plongée au cœur d'OCP, l'empire des phosphates. *Jeune Afrique*, 23 octobre.
- White, N. (2015) Toxic shadow: phosphate miners in Morocco fear they pay a high price. *The Guardian*, 16 décembre.